

Détail de la réunion					
Date	17/03/2022		Nombre total de votants	9	
Heure prévue	18h00				
Heure effective	18h10		Nombre d'observateurs		
Heure de fin	19h00				
Personnes présentes					
Atteinte du Quorum			Oui		
Lieu			LFL		
Durée de la réunion			0h50		
Type de réunions	CG		X		
	CG extraordinaire				
	AG				
	AG extraordinaire				
Membres élus		Membres de droit		Invités	
Horacio FREITAS	X	Yannick LE ROUX représenté par Charlotte PEIFFER	X	Annick MAYAKAS	Abs
Salomon AGBOGAN	X	Magali TOULET	X	Nathalie PARISOT	Abs excusée
Sylvie ZANOUE	Abs	Manuela REYNAUD	Abs excusée		
Mathieu AWLIME	Abs	Jean-Philippe MAIZOUE	X		
Sayid ABELOKO	Abs excusé	Jean-Christophe BEGUE	X		
Koudjo AIDAM	X	Laurent THOMAS	X		
Pacôme ADJOUROUVI	ABS	Thérèse DJE	X		
Debati BAWARA-AQUEREBURU	Abs excusée				
Florian KRAL	X				
Brice AZIABU	X				
Amine KATANE	X				
Carlos AKITANI	X				

**Ordre du Jour**

#1	Présentation et approbation de l'ordre du jour
#2	Point financier
#3	- Conditions de recrutement sur les postes de résidents non pourvus 2022-2023 - Prêts aux personnels
#4	Point dialogue social
	Questions diverses

**ITEM #1** **Présentation et approbation de l'ordre du jour****Résumé des discussions**

M. FREITAS donne lecture de l'ordre du jour et demande son approbation. Il est approuvé à l'unanimité.

**ITEM #2** **Point financier****Résumé des discussions**

M. FREITAS donne la parole à M. THOMAS qui présente le premier point : les conditions de recrutement sur les postes de résidents pour l'année 2022-2023.

Ce point a été abordé lors de la réunion de la commission finances du 8 mars dernier, M. THOMAS explique que suite à un procès perdu contre un personnel, l'AEFE a décidé de modifier les conditions de recrutement des titulaires pour la rentrée de 2022. Les seules personnes à pouvoir être recrutées sont celles déjà présentes sur le territoire et celles qui suivent leurs conjoints déjà en poste d'expatrié sur place. Ces conditions sont restrictives car jusqu'à présent, les personnes recrutées avaient un statut de « faux-résident » et un contrat local pendant trois mois. Pour le lycée français lors de la CCPL, un poste sur deux a été pourvu. M. THOMAS interroge l'assemblée sur la méthode d'embauche pour ce poste non pourvu, il propose deux solutions :

- L'embauche en contrat local d'un togolais pendant un an mais cette solution risque de nous faire perdre un poste de résident
- La venue d'un titulaire en contrat local pendant un an et suite à cette année cette personne passerait en contrat résident mais cette solution demande un salaire plus élevé avec une prime que l'on pourrait appeler « d'expatriation »

M. THOMAS explique que cette deuxième solution nous permettrait d'avoir des professeurs plus compétents et déjà formés ce qui nous différencie des autres écoles à LOME. Par cette solution, la question d'une exonération des frais de scolarisation des enfants de ces titulaires se pose. Ces personnes n'auraient par contre pas d'ISVL, Mme TOULET indique que le coût supplémentaire pour une année pour un professeur en milieu de carrière serait d'environ 7 000 €. M. THOMAS informe l'assemblée d'une prochaine réunion à PARIS le 21 mars du comité technique de l'AEFE permettra peut-être de recruter des personnes actuellement non éligibles avec un contrat qui débiterait le 1<sup>er</sup> septembre. Mais dans l'attente de réécriture du décret, l'établissement a quand même besoin que le comité de gestion vote la décision.

Mme TOULET demande que le vote porte sur les trois décisions suivantes :

- L'autorisation de recrutement d'un titulaire en contrat local pendant un an

- Le versement d'une prime d'expatriation
- L'exonération des frais de scolarité pour l'année 2022-2023

VOTE	Nombre de votants : 8
Mainlevée	X
Bulletin secret	
POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Arrivée de M. AKITANI à 18h25

Mme TOULET présente le deuxième point : les prêts aux personnels et distribue un tableau qui reprend les propositions suivantes :

Jusqu'à présent dans l'établissement, aucune décision n'encadre les prêts, leurs conditions d'obtention, leurs natures, leurs durées ou leurs montants. Ce problème a été discuté lors de la dernière commission des finances du 8 mars pour fixer un cadre.

Le projet du cadre est le suivant :

- limiter les motifs des prêts à l'urgence médicale et au prêt scolaire, tous les autres motifs seront refusés
- limiter le nombre de prêt à un seul sauf en cas d'urgence médicale
- limiter la durée du remboursement à deux ans maximum
- limiter le prêt médical à 200 000 FCFA par agent et par an et aux ayants-droits inscrits sur l'assurance du salarié
- n'accepter que les établissements agréés par l'assurance maladie de l'établissement avec présentation de factures
- la demande du prêt scolaire doit se faire au plus tard au 30 octobre
- limiter le prêt scolaire à un montant de 100 000 FCFA par agent avec un remboursement sur 10 mois maximum
- pour les personnels ayant des enfants scolarisés en dehors du lycée français : ils devront fournir certificats de scolarité et factures au plus tard le 31 décembre.

M. FREITAS demande un vote pour valider ces propositions qui encadrent les prêts :

VOTE	Nombre de votants : 9
Mainlevée	X
Bulletin secret	
POUR	9
CONTRE	0
ABSENTION	0

ITEM#3	Point sur le dialogue social
--------	------------------------------

### Résumé des discussions

M. FREITAS donne lecture du compte-rendu de la réunion du dialogue social de la semaine

passée. Le point le plus important était d'expliquer la signature de l'avenant aux contrats pour les personnels étrangers suite à une modification d'un paragraphe demandée par l'inspection du travail, cet avenant concernait 7 personnels, M. FREITAS précise que les 7 personnels ont signé.

M. THOMAS ajoute que lors de cette réunion, les personnels ont remercié le comité de gestion pour la prime de 30 000 FCFA donnée aux agents d'exécution, pour la prime informatique pour les enseignants et pour la prise en charge des tests COVID même s'ils ont dit qu'ils auraient espéré mieux. Par contre les représentants des personnels souhaitent la mise en place d'une caisse de solidarité ce qui leur a été refusé étant donné qu'une telle caisse est gérée par les salariés eux-mêmes et non par l'employeur.

Mme TOULET informe le comité de la pénurie de personnel cette semaine suite à divers motifs dont l'agent chef, le comptable et la proviseure-adjointe. Ceci pour souligner la précarité de l'organisation de l'administration et de la nécessité de renforcer l'équipe surtout dans le domaine de la comptabilité pour suppléer aux éventuelles absences du comptable et de la DAF.

M. AIDAM demande que l'administration fasse des propositions au comité de gestion.

Mme TOULET ajoute que sera créé en janvier 2023 l'IRF (institut régional de formation) ce qui ajoutera du travail de comptabilité supplémentaire, cet organisme aura un statut d'EGD (établissement en gestion directe) de l'AEFE.

ITEM#4

Questions diverses

**Résumé des discussions**

M. AIDAM informe le comité que les travaux de ravalement doivent encore durer environ un mois, qu'il a demandé à M. CESAR, directeur de BATI K1000 un point officiel sur la date de remise de chantier.

Le comité n'ayant pas de d'autres sujets pour les questions diverses, la réunion est terminée.

Fin de la réunion : 18H55

LE PRESIDENT



M. H. FREITAS

LA SECRETAIRE

Mme F. FOUCHARD

LE PROVISEUR



M. L. THOMAS